



Ordre du jour:

8h 30 café, croissants

9h début de la réunion

- Concours régionaux
- Guide des compétitions pour 2026
- Open pour les concours régionaux
- Challenges
- Concours national 1-2 et coupe de France
- Point sur les inscriptions , abonnement et florilège
- Formations
- Expo photo a venir
- Récompenses

12h30 Repas

14h -conférence par Didier FONTAN sur L' IA au service de la photographie (enfin presque...).

L' expo photo (le club de o2 est l'invité d'honneur).

Après l'accueil avec café et viennoiseries, le Président Bernard ROCHET ouvre la séance :

On constate la présence de 20 personnes (feuille de présence ci-jointe) représentant les clubs de la région.

Puis les points évoqués à l'invitation sont abordés :

1-**Concours régionaux :**

Dominique SAUNIER informe qu' ils auront lieu en principe **le 7 mars 2026 à BRIARE** toutefois si la salle est réquisitionnée pour une élection, un autre lieu sera choisi.

Horaires : 8h30 à 18h (début des jugements à 9h)

Catégories : Papier monochrome, couleur, nature, ainsi que 2 concours auteurs

Horaires : 8h30 à 18h (début des jugements à 9h)

Résultats des concours : 14h30 - 16h

IP monochrome, couleur, nature en projections dans l'auditorium

Les dates d'inscription figureront sur « COPAINS » en principe elles seront le 15 février.

2-Guide des compétitions pour 2026

Dominique SAUNIER nous fait part que le guide des compétitions est publié sur le site de la fédération dont voici l'adresse URL : <https://federation-photo.fr/competitions-livret/>

il commente les nouveautés résumées dans le tableau ci-dessous :

Nouveautés : Guide des compétitions 2026

[P 23](#)
[P 27](#)
[P 29A](#) [P 29B](#)
[P 37](#)
[P 38](#)
[P 39](#)
[P 40](#)
[P 41](#)

[P 45](#)



- **Page 23** : Précision sur les doublons
- **Page 27** : Évolutions des IP, cadre et liseré
- **Page 29** : Évolution des sanctions
- **Page 37** : Image représentant un jugement sur PC
- **Page 38** : Correction du nombre de photos et clubs
- **Page 39** : Évolution des prix, médailles et diplômes
- **Page 40** : Précisions pour la participation à une compétition
- **Page 41** : Précision sur le repêchage
- **Page 42** : Précisions pour le grand prix auteur
- **Page 45** : Modifications du format texte dans les concours série
- **Page 51** : Évolution importante du règlement du concours reportage
- **Page 59** : Modification du nombre d'images pour les concours Jeunes moins de 18 ans

EXTRAITS GUIDE DES COMPETITIONS 2026

LE CAS DES DOUBLONS POUR LES ŒUVRES PHOTOS

- Une même œuvre ne peut être présentée qu'une seule fois au cours d'une même année dans toutes les compétitions fédérales réunies, y compris le Super Challenge.
- Exception : Dans les compétitions «auteur», une photo déjà utilisée dans une œuvre série peut être soumise qu'une fois de plus dans une autre compétition nationale de la même saison.
- On considère comme un doublon toute photo :
 - Issue d'une même prise de vue (rafales) ou d'un même post-traitement. Présentant la même idée originale, même si elle a été modifiée (par exemple, passage du noir et blanc à la couleur).
 - En studio issue d'une même pose ou très proche dans l'attitude du modèle ou d'une mise en scène réalisée en intérieur ou extérieur.
 - Prise dans des conditions identiques (même événement, même lieu), même si elle est proposée par un auteur différent (par exemple, lors d'une sortie de club, formation ou workshop...).



POUR LES ŒUVRES SÉRIES

- Il est entendu qu'une œuvre doit comporter au minimum 70 % de photos inédites. Par exemple, une œuvre participant au concours reportage avec 12 photos ne pourra compter que 3 photos issues d'une autre compétition nationale la même année, y compris d'un montage audiovisuel ; pour un grand prix d'auteur composé de 20 photos, il n'en sera admis que 6.
- Les règles concernant les doublons s'appliquent également aux œuvres déjà publiées dans le Florilège.

C - INSCRIPTIONS

Ces compétitions sont ouvertes aux clubs et aux auteurs à jour de leur cotisation fédérale respective avant la date limite d'inscription d'une compétition.

- Les inscriptions se font après connexion sur le [Site de gestion des Compétitions](#) : (Sauf pour les compétitions **Jeunes** et **Auteur Jeune**, dans ce cas contacter le Commissaire National).
- Les dates limites d'inscription et d'envoi des œuvres et des fichiers sont identiques, elles sont mentionnées sur le site compétitions.
- Pour toutes les compétitions, sauf contre-indication, il est obligatoire de fournir le fichier numérique correspondant dès l'inscription sur le site des compétitions au format **1920 x 1920** pixels en JPEG (au moins une des dimensions doit être égale à 1920 px), en format JPEG incluant le profil colorimétrique sRGB et d'un poids maximum de 3 Mo. Afin de pouvoir utiliser les fichiers pour le Florilège ou diffusion FPF, il est demandé de ne pas mettre de liseré ni de cadre autour de la photo. Pour les compétitions IP, il est accepté un liseré de 1 à 3 pixels maximum autour de l'image. Lors du jugement sur PC, les juges voient les photos sur un fond gris moyen.
- Uniquement pour les compétitions **Prix du Livre, Audiovisuel, Compétitions Jeunes** l'utilisation d'un service de transfert pour les fichiers « haute définition » est obligatoire et doit être envoyé au Commissaire National.
- La Fédération se réserve le droit de demander aux auteurs des fichiers de plus grandes dimensions
- Lors de l'inscription sur le site, les fichiers sont contrôlés (dimensions et poids du fichier) et renommés automatiquement.
- Apporter le plus grand soin à la rédaction du titre de la photo lors de l'inscription.
- Le titre doit comporter au maximum 100 caractères, espaces compris. Au-delà, le titre sera tronqué. Respecter s'il vous plaît la 1^{ère} lettre du titre en Majuscule puis des minuscules sauf nom propre au milieu du titre.

D - LES SANCTIONS

Les envois concernant les Coupes de France et les Nationaux 1 se font sous l'entière responsabilité du responsable/ club. En cas de sanctions, celles-ci seront directement imputées au club, cela pouvant aller jusqu'à l'exclusion de ce club de ladite compétition.

S'il est reconnu l'utilisation de l'IA par un auteur lors d'une compétition, toutes les œuvres de l'auteur seront disqualifiées de cette compétition.

S'il est reconnu une forme de piratage ou emprunt même partiel d'image appartenant à un autre auteur ou internet lors d'une compétition, toutes les œuvres de celui-ci seront disqualifiées de cette compétition.

S'il est reconnu une forme de plagiat surtout vis-à-vis des photographes de la FPF avant la compétition, le commissaire pourra en informer l'auteur. Après la compétition, l'œuvre sera disqualifiée. « S'inspirer de », n'est pas interdit, mais les auteurs sont appelés à être créatifs et pas « copieurs ».

En cas de doublon cité page 23, seule la 1^{ère} œuvre encodée ou jugée sera retenue. Cela est valable dans le cas des concours nationaux.

Lorsqu'il sera avéré l'utilisation de l'IA et le piratage, après concertation avec la commission l'auteur peut se voir infliger un an d'interdiction de déposer des œuvres sur le site FPF. La commission peut décider suivant la gravité des faits de sanctionner plus d'un an.

Si le commissaire juge qu'une œuvre ne remplit pas les conditions des articles sur le respect des droits d'auteur cités [page 25](#), il pourra la disqualifier en accord avec une commission et en se référant au guide pratique de la FPF du Droits d'auteur en photographie d'architecture et d'œuvre d'art visible sur le site aux adresses :

- https://federation-photo.fr/wp-content/uploads/Fichiers_pdf/Competitions/da-photo-oeuvre-art.pdf
- https://federation-photo.fr/wp-content/uploads/Fichiers_pdf/Competitions/da-photo-architecture.pdf
- https://federation-photo.fr/wp-content/uploads/Fichiers_pdf/Competitions/adagp.mp4

A PITHIVIERS

B - DROITS D'AUTEUR

Cela concerne la totalité des différents supports visuels ou sonores (photos, images, audiovisuels, série sonorisée, courts métrages...) soumis à diffusion, présentation lors de concours, défis, challenges, salons labellisés FPF, mise en ligne, sur nos supports fédéraux. Ce texte s'applique à nos adhérents ou aux non-adhérents, appelés « Open » dans notre organisation fédérale.

RESPECT DES DROITS D'AUTEUR :

Rappel : Dans l'hypothèse de l'utilisation de tout ou partie d'une œuvre (une photographie, une vidéo, un texte, une création architecturale ou une musique...), le participant à une compétition ou une publication s'engage à respecter les droits de l'auteur concerné (droits patrimoniaux et droits moraux).

Article L. 121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle : « L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. (...) ».

Article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

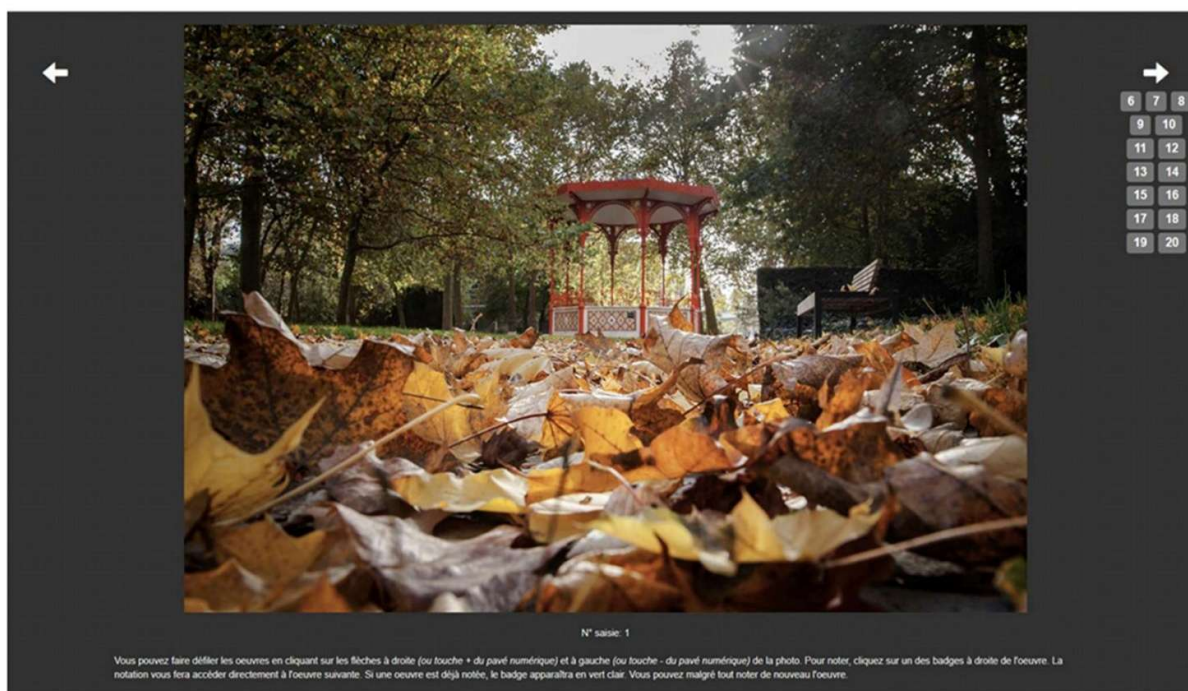
- À défaut, cela empêchera sa présentation sur un concours, une revue, un support de la Fédération Photographique de France.
- Si, malgré toutes ces mises en garde, il arrivait que se produise une telle diffusion, la FPF se réserve le droit de la supprimer de tous ses supports.

Les poursuites engagées par la partie s'estimant lésée par cette utilisation, notamment les conséquences financières, seront intégralement à la charge du participant ayant proposé sa ou ses photos, sa série ou son court métrage, y compris l'accompagnement sonore.

Dans l'hypothèse où une telle diffusion entraînerait des réclamations, actions, poursuites ou litiges de quelque nature que ce soit, le participant ayant proposé l'élément litigieux (tel qu'une photographie, une série, un court métrage ou un accompagnement sonore) garantira intégralement la FPF. Le participant devra donc tenir indemne la FPF de toutes conséquences, notamment financières, qui pourraient résulter de la mise en cause de cette dernière au titre de la violation des droits des tiers. À la garantie du principal de toute condamnation éventuelle ou de toute indemnisation, s'ajoute la garantie de tous intérêts et frais accessoires exposés par la FPF, en ce compris tous frais judiciaires, parajudiciaires et honoraires d'avocat.

Les sanctions applicables à l'auteur sont énoncées dans le Guide des compétitions paragraphe [RÈGLEMENT COMMUN / SANCTIONS](#) (page 29).

Ce sont des compétitions sur support numérique. Visible par projection sur grand écran ou sur écran calibré. Pour une meilleure lecture du juge, les IP du jugement doivent être configurées comme indiqué [page 27](#).



Ce que voit le juge lors d'un jugement sur PC.



A PITHIVIERS

B - RÉSULTATS

Classement œuvres : L'œuvre ayant obtenu la note la plus élevée sera classée « **Meilleure Photo ou Série de la compétition** ». Il ne peut y avoir qu'une seule Meilleure. En cas d'ex æquo, le jury se concerta pour déterminer laquelle sera la meilleure.

Dans les compétitions couleur et monochrome, les photos animalières ne seront pas récompensées. En cas d'ex æquo pour la meilleure image de la compétition, c'est la photo non animalière qui sera automatiquement déclarée « **Meilleure photo** ».

Classement des auteurs : En National 2 uniquement : Il s'effectue sur les trois photos de chaque auteur. Il ne peut y avoir qu'un seul meilleur auteur en cas d'ex æquo c'est le jury qui désignera le lauréat. Il n'y a pas de classement Auteur en Coupe de France et en National 1.

Classement clubs : Un classement est effectué pour tous les clubs. En Coupe de France, National 1 et National 2, en cas d'ex æquo pour les passages dans les compétitions de niveau supérieur ou inférieur, ou pour désigner le club classé premier, le classement est recalculé avec une photo supplémentaire tant que l'égalité subsiste. Si l'égalité subsiste à la **28^e** photo en coupe ou la **18^e** pour le National 1, le calcul se fera sur le nombre de 20 puis de 19 sur les 25 premières ou 20 premières suivant la compétition. En National 2 ce sera sur la 6^e photo et après sur le nombre de 20 ou 19.

B - PARTICIPATION

Voir article [RÈGLEMENTS COMMUNS](#) (page 23)

1. COUPE DE FRANCE ET NATIONAL 1

Afin de participer aux compétitions Coupe de France et National 1, tous les clubs doivent obligatoirement confirmer leur participation auprès du Commissaire National avant le 15 octobre de la saison en cours. **Cette confirmation se fera via internet suite à une invitation par mail de la part du commissaire.** Tout club ne respectant pas cette procédure sera considéré comme un désistement ou une disqualification.

Le REPORTAGE disparaît et il est remplacé par scène de vie. L'humain est remplacé par portrait

PAYSAGE : Le paysage doit être issu de notre environnement, rural, montagneux, urbain... Il ne peut être à l'intérieur d'un bâtiment car cela devient de la décoration d'intérieur. Il est considéré comme décor et c'est celui-ci que l'on juge et non ce qu'il y vit. **Il doit être réel et non construit avec ajout d'élément.**

SCÈNE DE VIE : Cela doit représenter des moments de la vie quotidienne ou l'humain en est l'acteur principal. Cette photographie englobe le journalisme, le reportage, le voyage, le tourisme, les métiers. **Le sport en action n'en fait pas parti.**

CREATIVITE : La photo doit mettre en évidence le côté imaginaire et artistique de l'auteur. On peut y trouver une idée, une création scénique, un important travail de post-traitement, une recherche artistique. On ne doit pas primer une scène de spectacle de rue ou la créativité n'est pas démontrée par le photographe.

SPORT : Cette photographie doit représenter le sport ou le jeu en compétition ou à l'entraînement, en mouvement, en action, pendant l'effort. Une photo liée au sport mais qui n'est pas en mouvement doit être classée en scène de vie.

- ▮ **LE PORTRAIT :** Cette photographie doit représenter un humain et non un animal. Le portrait doit être différent de la scène de vie. C'est la représentation d'un visage comme élément principal. La photographie peut être prise en extérieure ou en intérieur.

A PITHIVIERS

H - QUOTAS DE PARTICIPATION (NOMBRE D'ŒUVRES, CLASSEMENT ET RÉSULTATS)

Dans chacune des compétitions, il y a trois niveaux :

- **La Coupe de France et le National 1** : Clubs sélectionnés l'année précédente.
 - **Le National 2 (ou N2)** : Œuvres sélectionnées au niveau Régional la même saison, appelés quotas régionaux.
- En cas de désistement d'un club à la coupe de France ou au N1, la place libérée sera automatiquement allouée aux clubs descendants.
- Ex : Si une place se libère en coupe de France ce sera le 21^e club de celle-ci qui sera repêché. En National 1 ce sera le 33^e club, etc....**

LES QUOTAS RÉGIONAUX SONT CALCULÉS AINSI POUR UNE COMPÉTITION :

Chaque région a un quota lié à 2 facteurs.

A = Le nombre total des clubs de toutes les régions qui ont participé aux concours régionaux la saison précédente.

B = Le nombre des clubs de la région en cause qui ont participé aux concours régionaux la saison précédente.

Le calcul est donc pour une compétition de 1000 photos : $(1000 / A) \times B$

Exemple : Pour l'UR 26. Il y a eu 244 clubs toutes régions confondues et pour l'UR 26, 12 clubs ont participé. Le calcul est $(1000 \text{ photos} / 244 \text{ clubs}) \times 12 \text{ clubs} = 49 \text{ photos}$.

Il n'y a plus de hors quotas. Les deuxièmes équipes sont comptées dans le quota. Les individuels sont ajoutés au quota.

Voir le tableau récapitulatif ci-dessous

Tableau clubs concours photos	National 2	National 1	Coupe de France
Nombre de participants	Suivant les quotas régionaux	50 clubs	32 clubs
Nombre d'œuvres maxi par clubs	6	18	28
Nombre d'œuvres maxi par auteur	3	4	5
Classement club	Les 6 meilleures œuvres	Les 15 meilleures œuvres	Les 25 meilleures œuvres
Classement auteur	Sur 3 œuvres	Sans	Sans
Résultats clubs	Les 18 premiers accèdent en N1	Les 12 premiers montent en Coupe	Les 20 premiers restent en Coupe
	Au-delà du 18 ^e redescendent en Régional	Du 13 ^e au 32 ^e restent en N1 Au-delà du 32 ^e redescendent en Régional	Au-delà du 20 ^e redescendent en National 1

Chaque Union Régionale dispose d'un quota attribué pour la compétition National 2, (correspondant à 1/3 des auteurs ayant présenté une ou plusieurs séries) au régional (arrondi au plus proche exemple, $1,66 \approx 2$; $2,33 \approx 2$)

Aux Compétitions National 2, c'est l'œuvre présentée au Régional qui est présentée à cette compétition, la même saison.

Chaque auteur qualifié, en Coupe de France ou en National 1, doit participer avec une seule et nouvelle œuvre.

Chaque œuvre comportera 8 à 15 photos, une 16^e étant réservée au texte joint à la série (format **JPG**) lors de l'inscription.

L'auteur peut joindre un texte non obligatoire, anonyme, d'une dizaine de lignes (1000 caractères, espaces compris, maximum) pour présenter sa démarche. Ce texte sera montré à la fin de la série. Il doit être dans la même présentation et le même format que la photographie. À défaut de présentation identique aux photos, le texte ne sera pas présenté. Le texte ne doit pas donner de titre aux photos de la série et il n'est pas autorisé de photo titre. Ce document texte ne devra pas recevoir l'étiquette 1 avec le code barre qui doit impérativement être collée sur la première photo de la série. Lors de l'inscription, ce texte sera mis en dernier. Pour 15 images ce sera la 16^e.

Lors de la compétition, le commissaire donne au jury le titre de l'œuvre, en même temps que le numéro de saisie.

Une photo issue d'une série peut être présentée dans une autre Compétition Nationale, la même année. Voir article [RÈGLEMENTS COMMUNS \(page 23\)](#)

Dans ces compétitions, il est admis qu'un auteur puisse représenter une série antérieure, mais celle-ci devra comporter au minimum ¾ de nouvelles photos, et donc conserver au maximum ¼ des photos d'une série déjà présentée antérieurement. Une série déjà présentée et actualisée devra être signalée au commissaire national. À défaut, la série pourra être retirée de la compétition.



3- Open pour les concours régionaux

Les concours régionaux sont acceptés uniquement pour les concours « papier »

Il sera demandé à chaque participant non fédéré une participation :

1^{ère} année : gratuite

2^{ème} année : 20 €

3^{ème} année : 40 €

Le contrôle des frais de participation sera fait par les présidents de club.

4-Challenge

Le challenge régional en image projeté rien n'est changé, il est ouvert à tous (adhérents et non adhérents) pour les clubs qui adhèrent à la Fédération Photographique Française

-5 thèmes pour la saison,

-le 5^{ème} thème qui devait être sur « la fête » sera changé

-Les textes d'explication des thèmes sont appréciés

-toutes les photos sont acceptées : photos d'archives, photos déjà exposées...

5- Coupe de France et Concours national 1

11 en Coupe de France

7 en National-1 papier

4 en National-1 auteurs

Voir détail ci-dessous :

Coupe de France

Coupe de France Papier Monochrome	
07-1692: A.C.A.P.I. Ingré (16)	
07-1827: O2 Le Cercle des Photographes - Saint-Denis-en-Val (15)	2
Coupe de France Papier Couleur	
07-1692: A.C.A.P.I. Ingré (2)	
07-1827: O2 Le Cercle des Photographes - Saint-Denis-en-Val (10)	2
Coupe de France Image Projetée Monochrome	
07-1692: A.C.A.P.I. Ingré (12)	1
Coupe de France Image Projetée Couleur	
07-0049: Photo Ciné Club Orléanais (11)	
07-0131: Chartres Objectif (14)	
07-1692: A.C.A.P.I. Ingré (10)	3
Coupe de France Nature Papier	
07-1692: A.C.A.P.I. Ingré (7)	
07-2098: Gien Photo-Club (20)	2
Coupe de France Nature Image Projetée	
07-1692: A.C.A.P.I. Ingré (3)	1
Total	11
Coupe de France Auteurs	
07-1543-0001: SAUNIER Dominique	
07-1827-0041: BOUQUIER Guy	
Total	2



National 1

National 1 Papier Monochrome	
07-0131: Chartres Objectif (31)	
07-1543: Briare Délic (3)	2
National 1 Papier Couleur	
07-1543: Briare Délic (13)	1
National 1 Image Projetée Monochrome	
07-0012: Photo Ciné Club du Berry - Bourges (14)	
07-0131: Chartres Objectif (20)	
07-2098: Gien Photo-Club (18)	
07-2380: Club de Photos forumdephotos.com (13)	4
National 1 Image Projetée Couleur	
07-2167: Amicale Photo de Vineuil et du Blaisois (6)	1
National 1 Nature - Papier	
07-1755: PC Sellois (11)	1
National 1 Nature - Image Projetée	
07-2098: Gien Photo-Club (26)	1
Total	7
National 1 Auteurs	
07-0131-0120: LARHER Emeline	
07-0131-0125: PENICAUD Christophe	
07-1827-0027: SAJOT Nicolas	
07-1827-0040: BOUQUIER Anne	
Total	4

6- Point sur le nombre de club et adhérents à l'URCVL07 :

Le nombre actuel d'adhérents est de 277 contre 337 l'an passé,

Le nombre de club est de 22 contre 28 l'an passé.

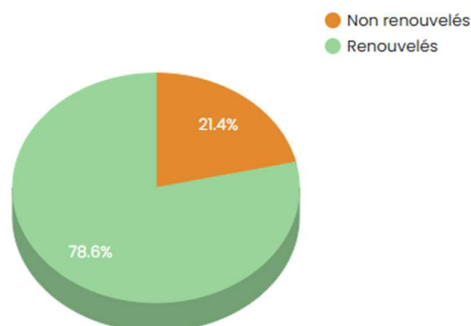
Adhérents
277 / 337 (-17.8%)

Clubs
22 / 28 (-21.43%)

Abonnements
87 personnes
15 clubs

Florilège
34

Clubs



7-FORMATION

François LIEVIN fait le point des formations à venir :

- Une formation sur les série a eu lieu
- Mise en place d'une formation sur l'architecture à ORLEANS animée par Didier FONTON.

Nicolas SAJOT présente :

Concours Auteur

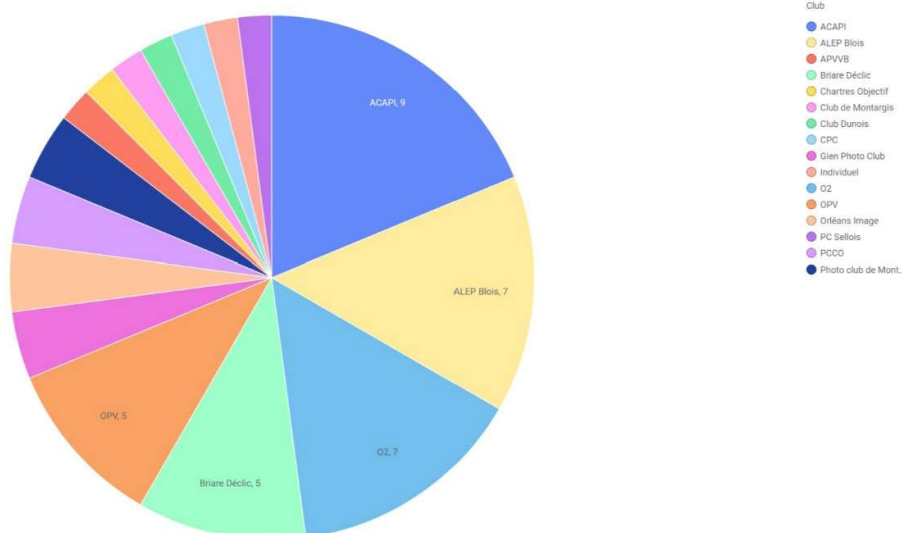
Actions 2025 et Projet 2026

En premier lieu :

Résultats sondage 2024

Réponses

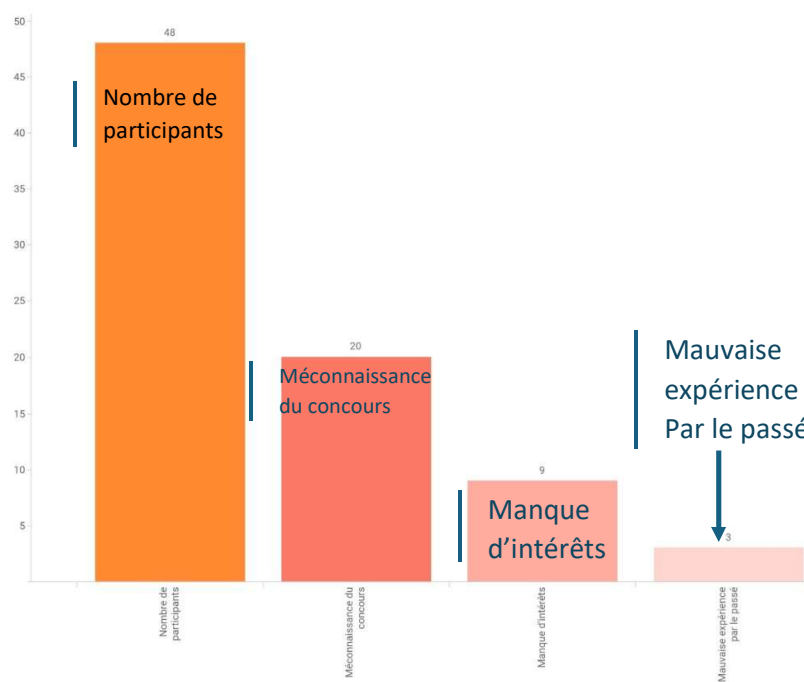
48 Participants
15 clubs et 1 Individuel



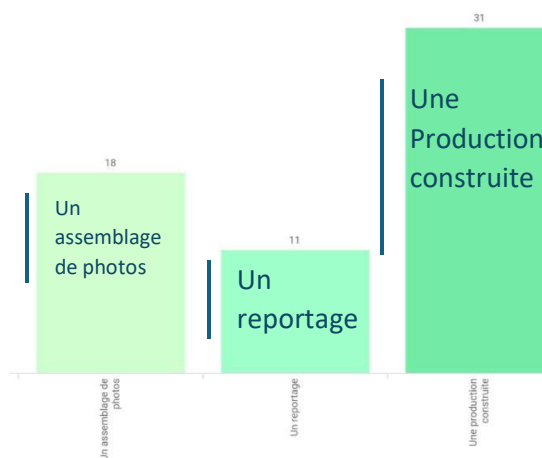
Besoins exprimés

Club	Visio	Formation
ACAPI	7	5
ALEP Blois	3	2
APVVB	0	1
Briare Déclic	4	2
Chartres Objectif	1	1
Club de Montargis	1	0
Club Dunois	1	1
CPC	0	1
Gien Photo Club	2	1
Individuel	0	0
O2	6	6
OPV	5	4
Orléans Image	2	2
PC Sellois	0	0
PCCO	0	1
Photo club de Montargis	2	2
Grand total	34	29

Freins à la participation



Définition de la série



Formation

- **Créer une série auteur**
- Webinaire : **mardi 30 septembre 2025 à 20h**
- Lecture de portefeuille : **dimanche 19 octobre 2025** à St Denis en Val
- Animateur : **Mélanie Malfoy**
- 25 Inscrits (dont 16 avaient répondu au sondage) en provenance de 11 clubs
 - ACAPI
 - O2
 - OPV
 - Photo Club Dunois
 - Photo Club de Montargis
 - APVVB
 - Gien Photo Club
 - ALEP
 - PCCB
 - Club Forumdephotos
 - Orléans Image

Création d'un second concours régional auteur

| *Sous réserve de l'accord de la FEDERATION*

- **Concours Auteurs Hexa**
- **Série de 6 photos + Texte optionnel**
- **1 série par auteur**
- **Jugement lors du concours régional**
- Rendre plus abordable l'accès au concours auteur
- Permettre aux auteurs de se tester
- Possibilité que la série puisse être complétée et présentée dans le concours classique l'année suivante

8-Exposition de l'URCVL

Appel aux présidents pour trouver un lieu pour la prochaine exposition de l'UR :

Il faut une ou plusieurs salles pouvant recevoir 160 photos environ

Il faut que la ou les salles soient équipées de grilles ou de cimaises

Durée de l'exposition 3 semaines environ

9-Récompenses

Chaque club doit donner au président de l'URCVL (Bernard ROCHET) les récompenses à donner, date limite 15 décembre 2025

Liste des récompenses possibles dans l'ordre croissant :

-Diplôme

-Médaille de bronze

-Médaille d'argent

-Médaille d'or

La même personne ne peut être récompensée tous les ans

6-QUESTIONS DIVERSES

- Le président informe les présents à la réunion que chaque club a un espace réservé sur le site de la Région et qu'il est possible de mettre des photos ou des renseignements concernant son club.

A)-La carte Fpf sera dématérialisée en 2026 ou 2027

B)- le président Bernard ROCHET souhaite passer la main l'année prochaine, il fait appel aux personnes qui souhaitent prendre la suite.

C)- **ASSEMBLEE GENERALE 2026** : elle aura lieu à CHATEAUDUN la date reste à fixer entre le 15 juin et le 27 juin 2026.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée pour aller déjeuner.



Le secrétaire



Le Président

A PITHIVIERS

FEUILLE PRESENCE		25/10/25
Reunion Presidents URCVL		
N°	Prénom	CLUB
1	MERCIER Bernard	Aleph Blau
2	LIEVIN François	OZ
3	SASOT Nicolas	OZ
4	OLIVIERA Sébastien	Reuilly Photo
5	Jacqueline Tolleau chateaudun	PCD
6	GATZELGEL André	Gien Photo-club
7	Philippe DUVAL	Pithiviers
8	Yves-Marie Lamicault	Gien Photo club
9	Isabelle Clairon	club Femminile photos.com
10	Stéphane PONT	11
11	THEBAULT Marie-Yvonne	Briere Dele
12	VERDIER Hervé	Objectif P. Briere Dele
13	PERGILLARD David	Original de M. de
14	MOULIN OLIVIER	OZ
15	BEDI PATRICK	ORLEANS - IMAGE
16	PICHARD Yves-Marie	Amilly
17	Narbonne Philippe	CPA Bourges
18	Serge DUC	PCCB Bourges
19	Bernard Rochet	Pithiviers
20	SAUNIER Damien	BRASS-
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		